

Abattoirs des Ponts-de-Martel

Gabrielle Würgler, députée Verte

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

A l'exception de quelques abstentions, une majorité du groupe PopVertSol acceptera le rapport de la commission des pétitions et des grâces qui propose de ne pas donner suite à la pétition de l'Association PEA, pour l'Egalité Animale

En effet, aux trois importantes questions posées par les pétitionnaires aux autorités cantonales, le Conseiller d'Etat ainsi que le chef de service du SCAV ont donné des réponses et explications claires et précises. Ces réponses étant pleinement détaillées dans le rapport, nous ne les répétons pas ici.

De plus, suite à la rétrospective des abattoirs présentées, il apparaît d'une part que les installations des abattoirs sont aux normes et, d'autre part, que le SCAV réalise régulièrement des inspections et qu'il fait preuve de réactivité pour mettre en place des mesures correctives lorsque des manquements sont constatés.

Il n'en demeure pas moins que le « bien-être des animaux » comme son contraire « la souffrance animale » restent des thèmes d'actualité importants et sérieux qui méritent une attention constante. Le groupe PVS a eu plusieurs fois l'occasion dans ce parlement de défendre le respect de la loi sur la protection des animaux dans l'agriculture. Et, bien entendu, lors de la mise à mort, étape finale de l'élevage, la législation comme les règles d'abattages doivent absolument être aussi respectées.

Si l'on en croit l'information récente de l'ATS : « Les abattoirs suisses ne respectent pas toujours les dispositions en matière d'abattage ». Ces informations font suite à des manquements constatés par l'Office fédéral des affaires vétérinaires (Osav). Ceci rappelle que, même si les lois sont précises, les contrôles sont parfois insuffisants pour garantir la constance des bonnes pratiques.

Pour revenir aux abattoirs des Ponts-de-Martel, notre groupe soutient le maintien et la valorisation d'un abattoir de proximité dans une région à vocation d'élevage. D'une part le trajet de transport des animaux est limité et d'autre part les abattoirs permettent ainsi un approvisionnement local.

Il existe aussi en Suisse et également dans le canton de Neuchâtel des possibilités d'abattages directement à la ferme, évitant ainsi complètement le stress du transport et du transbordement des animaux. Le Conseiller d'Etat peut-il nous donner des explications détaillées sur cette pratique et sous quelles conditions elle peut avoir lieu. Cette pratique semble gagner de plus en plus d'adeptes et qui, selon nos informations, est soutenue par l'institut de recherche de l'agriculture biologique ?

Nous aimerions également avoir confirmation concernant l'organisation du travail dans les abattoirs des Ponts-de-Martel, plus particulièrement si ce sont uniquement des personnes formées aux règles de mise à mort qui effectuent l'abattage des animaux.

Finalement, même si aucune suite n'est donnée à la pétition, nous profitons encore d'insister sur le fait que le canton a l'obligation de poursuivre les contrôles réguliers de son abattoir.

Je vous remercie de votre attention